



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 10 mai 2021
18h30 à la salle du Temps Libre

- Absents : Mme Florence OUVRARD
- Excusés / Procurations : Mme Valentine PIERRE qui a donné procuration à Mme Peggy DESCHATRETTES, Mme Delphine VETEAU qui a donné procuration à Mr Benjamin ARNAUD, Mr Emmanuel DRU qui a donné procuration à Mr André JUGUET.
- Date de la convocation : 04/05/2021
- **Approbation du Compte-rendu du conseil municipal du**
 - Du 17 mars 2021 transmis par mail le 12 avril
 - Du 25 mars 2021 transmis par mail le 14 avril

ORDRE DU JOUR :

- 1- Avenant n°1 au Contrat de services avec la SODEXO
- 2- Tarifs casse de la STL
- 3- Régularisation de la convention ENEDIS
- 4- Acquisition d'un véhicule pour les services techniques
- 5- Convention relative au financement du plan numérique pour l'école privée Notre Dame de la Joie
- 6- Avenant n° 1 au contrat d'association avec l'école privée Notre Dame de la Joie
- 7- Vote des subventions communales
- 8- Recrutements emplois saisonniers : Services Techniques, Service Animation et Camping – Délibération de principe pour la durée du mandat
- 9- Travaux de réfection pour la toiture du hangar des services techniques
- 10- Réalisation d'un plateau ralentisseur entre les résidences la Colline et les Hauts du Dourdu.
- 11- Convention CAF : Convention ALSH et mon compte partenaire
- 12- Choix d'un prestataire de service pour le fauchage
- 13- Règles pour les amortissements Commune et Camping
- 14- Lancement du marché public pour la création des voies douces : Kerhuel et Trézeny
- 15- Appel à projet de la région : Recensement des projets
- 16- Informations diverses

17- Questions diverses

Désignation du secrétaire de séance : Mme Valentine PIERRE -Absente / excusée, sera remplacée par Mr Gaspard BAULIG.

2021_05_10_01_OBJET : Avenant n°1 au Contrat de services avec la SODEXO

Mme LE ROY, adjointe aux affaires scolaires informe l'assemblée que la cantine municipale, sera cuisine centrale à partir du 1er septembre 2021.

Pour cela, il faut un avenant au contrat initial signé avec la Sodexo en date du 29/08/2013, (délibération prise le 05 juillet 2013), suite au lancement du marché pour la fourniture des repas.

Un audit a été réalisé sur place, le 13 janvier 2021, pour savoir si les locaux et équipements pouvaient correspondre aux critères nécessaires de l'agrément « cuisine centrale ».

Une demande d'agrément va être déposée auprès de la DDPP (Direction Départementale de la Protection des Populations), et un dossier devra être constitué sous les prochains jours.

Après échanges et discussions,

Le conseil Municipal, décide, à l'unanimité,

ACCEPTTE la proposition d'avenant n°1, jointe à cette délibération

AUTORISE Mr le maire ou son représentant à signer cet avenant et tout autre document relatif à ce dossier.

Certifiée exécutoire par sa transmission en Préfecture, le 12 mai 2021

2021_05_10_02_OBJET : Tarifs casse de la STL

Monsieur Le Maire, propose de fixer les tarifs comme ceci :

- 1.50€ l'assiette
- 0.75€ le verre

Ces tarifs s'appliquent aussi bien aux particuliers qu'aux associations.

Après échanges, et discussions

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

ACCEPTTE La proposition de tarifs casse de la STL.

Certifiée exécutoire par sa transmission en Préfecture, le 12 mai 2021

2021_05_10_03_OBJET : Régularisation de la convention ENEDIS

Monsieur le maire précise à l'assemblée, que cette régularisation concerne l'installation d'un poste de transformation, installé sur la parcelle ZC 102, aux gites communaux.

Cette convention de mise à disposition a été signée en date du 28 mars 2019.

La problématique est que la convention est signée au nom du CCAS, qui est dissous depuis le 05 octobre 2017.

Pour permettre la signature de l'acte authentique, il est nécessaire de procéder à une régularisation.

En effet, il faut transférer le bien : les gîtes, du CCAS au nom de la commune, pour acter la convention.

Le Conseil Municipal

VU le Code général des Collectivités territoriales ;

CONSIDERANT :

- Que la Société ENEDIS doit installer un poste de transformation sur la parcelle cadastrée Section ZC, numéro 102, au lieudit "Croas Minguen", appartenant à la commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la convention permettant l'installation du poste de transformation électrique sur la parcelle cadastrée Section ZC, numéro 102, au lieudit "Croas Minguen" appartenant à la Commune de KERMARIA-SULARD au profit de la Société ENEDIS.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à la régularisation de ce dossier.

Certifiée exécutoire par sa transmission en Préfecture, le 12 mai 2021

2021_05_10_04_OBJET : Acquisition d'un véhicule pour les services techniques

Monsieur le maire précise aux élus, qu'il a été prévu une enveloppe budgétaire pour acquérir un nouveau véhicule pour les services techniques.

Différentes demandes de devis ont été effectuées auprès de Renault, Peugeot et Opel

Ci-joint un tableau récapitulatif :

	HT	TTC	Commentaire
Peugeot Boxer 335 L2S BlueHDI 140 BVM6	27 914 €	34 150 €	Traction
Opel MOVANO C3500 L3H1 145	27 602 €	33 031 €	Traction
Renault MASTER F3500 DCI 165	33 129 €	39 665 €	Traction
Opel MOVANO C3500 L3H1 145	29 116 €	34 848 €	Propulsion
Renault MASTER RJ3500 DCI 165	34 955 €	41 857 €	Propulsion

Après échanges et discussions,

Le conseil Municipal, décide, à l'unanimité,

- APPROUVE L'acquisition du véhicule Peugeot Boxer 335 L2S BlueHDI 140 BVM6, d'un montant de 34 150 €TTC
Ce véhicule portera le logo de la collectivité.
- PRECISE que la dépense est prévue au budget communal 2021
- AUTORISE Mr le Maire ou son représentant à signer le devis et tout document relatif à cette acquisition

Certifiée exécutoire par sa transmission en Préfecture, le 12 mai 2021

2021_05_10_05_OBJET : Convention relative au financement du plan numérique pour l'école privée Notre Dame de la Joie

Monsieur le maire, précise, que suite à une sollicitation de l'école Privée, pour l'acquisition de tablette numérique, une convention doit être signée.

Après échanges et discussions,
Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- APPROUVE** Le projet de convention relative au financement du plan numérique pour l'école privée Notre Dame de la Joie
- AUTORISE** Monsieur le maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier
- PRECISE** que les crédits sont budgétisés

Certifiée exécutoire par sa transmission en Préfecture, le 12 mai 2021

2021_05_10_06_OBJET : Avenant n° 1 au contrat d'association avec l'école privée Notre Dame de la Joie

Après échanges et discussions,

Vu la convention relative au contrat d'association

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- APPROUVE** Le projet d'avenant n° 1 au contrat d'association avec l'école privée Notre Dame de la Joie
- AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant à signer l'avenant ci-joint à cette délibération

Certifiée exécutoire par sa transmission en Préfecture, le 12 mai 2021

2021_05_10_07_OBJET : Vote des subventions communales

Le Maire présente les différentes demandes de subventions adressées par les associations.

Sur propositions du Maire, Le Conseil Municipal à la majorité avec 11 voix « pour » et 3 abstentions (Mme LE ROY Nadia, Mr BAULIG Gaspard, Mme TAUPIN Christelle)

VOTE les subventions suivantes :

<u>ASSOCIATIONS / ORGANISMES</u>	<u>Montant de la Subvention 2021</u>
<u>CLA du Rudonou</u>	<u>1 072.73 €</u>
<u>Comité D'Animation</u>	<u>2 500 €</u>
<u>APF France Handicap</u>	<u>80 €</u>
<u>Eau et Rivières de Bretagne</u>	<u>80 €</u>
<u>CIDFF Centre d'Information Droit des Femmes et des Familles</u>	<u>80 €</u>
<u>Club Trégorrois Handisport</u>	<u>80 €</u>
<u>Association TY MA ZUD COZ Centre Hospitalier Tréguier</u>	<u>80 €</u>
<u>CAP EMPLOI 22</u>	<u>80 €</u>
<u>Chambre des métiers et de l'Artisanat : 1 Apprenti</u>	<u>200 €</u>
<u>Bâtiment CFA de Plérin : 1 Apprenti</u>	<u>50 €</u>
<u>Société de Chasse de Kermaria-Sulard</u>	<u>400 €</u>

Le maire précise qu'en cours d'année, d'autres demandes pourront être étudiées.

Certifiée exécutoire par sa transmission en Préfecture, le 12 mai 2021

2021_05_10_08_OBJET : Recrutements emplois saisonniers : Services Techniques, Service Animation et Camping – Délibération de principe pour la durée du mandat

Mr le maire propose à l'assemblée de prendre une délibération de principe, pour la durée du mandat électoral, lui permettant de signer des contrats saisonniers pour accroissement temporaire d'activité.

Le Conseil Municipal

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 - I – 2° ;

Considérant qu'en prévision de période estivale, il est nécessaire de renforcer les services de la commune pour la période du 1er mai au 30 octobre ;

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article 3 - I - 2° de la loi n°84-53 précitée ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 6 mois maximum pendant une même période de 12 mois en application de l'article 3 - I - 2° de la loi n°84-53 précitée, pendant la période du mandat électoral 2020-2026

- A ce titre, seront créés :

- 1 poste au service animation : animateur communal – Catégorie C – DHS variable selon les besoins
- 1 poste au service technique : Adjoint technique polyvalent - Catégorie C – à temps complet
- 1 poste au service camping : Agent d'accueil et régisseur suppléant - Catégorie C - DHS variable selon les besoins

Monsieur le Maire sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil.

La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Certifiée exécutoire par sa transmission en Préfecture, le 12 mai 2021

2021_05_10_09_OBJET : Travaux de réfection pour la toiture du hangar des services techniques

Monsieur le maire informe l'assemblée que des travaux de réfection de toiture, sur le hangar communal des services techniques doivent être réalisés.

Une demande de devis auprès de plusieurs artisans a été formulée

La commune n'a reçu que 2 devis, il s'agit de :

Cyrille SEITHER, pour un montant de 10 322.18€ TTC

EVIN COUVERTURE, pour un montant de 8 512.80 € TTC.

Ces travaux concernent la pose d'un échafaudage, dépose de gouttière, découpe des tôles, resserrage des boulons ...

Après échanges et discussions,
Le conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE D'effectuer les travaux de réfection de la toiture du hangar communal
ACCEPTTE le devis de l'entreprise EVIN COUVERTURE pour un montant de 8 512.80 TTC
AUTORISE Monsieur le maire à signer le devis

Certifiée exécutoire par sa transmission en Préfecture, le 12 mai 2021

2021_05_10_10_OBJET : Réalisation d'un plateau ralentisseur entre les résidences la Colline et les Hauts du Dourdu.

Monsieur le Maire précise, d'une part, que le montant des devis reçus en mairie est élevé, et que, d'autre part, il est plus judicieux et cohérent de réaliser en 2022 ces travaux avec le futur aménagement du carrefour « Chemin de Pors Bodiou/ Route de Pont ar Hoail ».

Ces travaux seront donc reportés à l'année prochaine

Monsieur le maire, retire de point à l'ordre du jour, n'ayant pas suffisant d'éléments à ce jour.

2021_05_10_11_OBJET : Convention CAF : Convention ALSH et mon compte partenaire

La présente convention définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service Accueil de loisirs sans hébergement (Alsh) pour l'équipement suivant :

- Alsh ados Kermaria Sulard.

Les lieux d'implantation de chaque accueil sont désignés dans l'Annexe 1.

La prestation de service Accueil de loisirs sans hébergement « Accueil Adolescents » est attribuée aux équipements déclarés auprès des directions départementales de la cohésion sociale ou des directions départementales de la cohésion sociale et de la protection des populations dès lors qu'ils remplissent les obligations règlementaires relatives à la protection des mineurs définies dans le Code de l'action sociale et des familles ainsi que les critères précisés à l'ensemble des points abordés à l'Article 2.

A savoir :

- Les « Accueils de jeunes » ;
- Les accueils de loisirs sans hébergement « Périscolaire » ;
- Les accueils de loisirs sans hébergement « Extrascolaire ».

La présente convention porte sur un service « Accueil Adolescent » : Accueil de loisirs extrascolaire et/ou périscolaire déclaré auprès de la DDCS/DDCSPP pour les mineurs âgés de 12 ans et plus.

Montant de la prestation de service = 30 % x prix de revient dans la limite d'un prix plafond **fixé annuellement par la Caf** (nombre d'actes ouvrant droit x taux de ressortissants du régime général)

Convention CAF : Convention d'objectifs et de financement ALSH « Accueil adolescents »

La présente convention définit et encadre les modalités d'intervention sur un service « accueil adolescent » ; accueil de loisirs extrascolaire et/ou périscolaire déclaré auprès de la DDCS/DDCSPP pour les mineurs âgés de 12 ans et plus. Elle fera également l'objet d'un versement de subvention.

Après échanges et discussions,

Le conseil municipal à l'unanimité ;

APPROUVE La convention d'objectifs et de financement ALSH « accueil adolescents »,

PRECISE que cette convention est signée pour une durée de 3 ans soit du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023

AUTORISE Monsieur Le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs et de financement ALSH « accueil adolescents »

.....
Certifiée exécutoire par sa transmission en Préfecture, le 12 mai 2021
.....

Convention CAF : Mon compte partenaire ; Accès AFAS

Suite à la signature de convention ALSH « accueil adolescents », il va être nécessaire d'effectuer des déclarations de données d'activités et financières pour bénéficier de subvention de la CAF. Pour ce faire, il faut accéder au service « Mon Compte Partenaire » service AFAS (Aides Financières d'Actions Sociales).

Après échanges et discussions,

Le conseil municipal à l'unanimité,

APPROUVE La convention d'accès « mon compte partenaire », le contrat de service ainsi que le bulletin d'adhésion « mon compte partenaire » en annexe

AUTORISE Monsieur Le Maire ou son représentant à signer la convention citée ci-dessus, le contrat de service et le bulletin d'adhésion.

.....
Certifiée exécutoire par sa transmission en Préfecture, le 12 mai 2021
.....

2021_05_10_12_OBJET : Choix d'un prestataire de service pour le fauchage

Mr le maire précise que la commune a réceptionné 3 devis comprenant les 25 kms à entretenir pour les 2 passages à l'année.

- 6854,40 euros TTC pour 24 kms (armor élag services) devis reçu en mairie : candidature spontanée
- 7058.40 euros TTC pour 25 kms (LTC)
- 100 euros de l'heure pour 25 kms (l'havéant)
- 6810 euros TTC pour 25 kms (nico élagage).

Après échanges et discussions,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité ;

ACCEPTE Le devis de l'entreprise NICO ELAGAGE pour un montant de 6810€ TTC

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer le devis.

Certifiée exécutoire par sa transmission en Préfecture, le 12 mai 2021

2021_05_10_13_OBJET : Règles pour les amortissements Commune et Camping

Le projet de délibération est en cours de validation auprès de la Trésorerie de LANNION.

N'ayant pas de retour, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de reporter ce point, au prochain conseil municipal.

2021_05_10_14_OBJET : Lancement du marché public pour la création des voies douces : Kerhuel et Trézeny

Monsieur le maire rappelle que la commune souhaite réaliser deux voies douces, des chemins piétonniers sécurisées sur le secteur de kerhuel et Trézeny.

Projet de délibération : pour autoriser le maire à signer un marché avant le début de la procédure - Appel d'offres – Marché de travaux

Vu l'article L.2122-21-1 du CGCT, qui prévoit que la délibération du conseil municipal chargeant le maire de souscrire un marché déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité,

- d'autoriser le maire à lancer la consultation des entreprises

De recourir à la procédure d'appel d'offre ouvert dans le cadre du projet de réalisation de voies douces, pour un cout prévisionnel de 66 730 € pour TREZENY et de 140 000 € pour Kerhuel

- d'autoriser M. le Maire à signer le ou les marché(s) à intervenir.

Certifiée exécutoire par sa transmission en Préfecture, le 12 mai 2021

2021_05_10_15_OBJET : Appel à projet de la région : Recensement des projets

Monsieur le maire informe les élus, qu'à ce stade, qu'il s'agit juste d'un recensement. Il n'est pas nécessaire de prendre de délibération.

16. INFORMATIONS DIVERSES :

- Appel à projet de la région : Recensement des projets
- Réalisation d'un plateau ralentisseur entre les résidences la Colline et les Hauts du Doudu. Nous allons attendre la fin des travaux de la Colline pour réaliser en 2022 ce plateau ralentisseur en même temps que l'aménagement dangereux du carrefour (Route de Pont-ar-Hoail et Chemin de Pors Bodiou)
- Présentation :
 - o Du projet d'aménagement du carrefour (Route de Pont-ar-Hoail et Chemin de Pors Bodiou)
 - o Du chemin piétonnier route de Trélévern

- Tableau de financement voies douces :

PLAN DE FINANCEMENT - CREATION VOIES DOUCES : Chemin de TREZENY et Chemin de Kerhuel

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT	%
VOIE DOUCE TREZENY		Subvention plan de relance		
Travaux	66 730.00 €	1ere phase : sub.accordée (Kerhuel)	40 823.00 €	18.28
Relié TOPO	840.00 €	2ème phase : sub. Accordée (Trezény)	24 177.00 €	10.82
Maitrise d'œuvre	6 550.00 €			
		DETR - Accordé	56 000.00 €	25.07
VOIE DOUCE KERHUEL				
Travaux	140 000.00 €	Autofinancement	102 370.00 €	45.83
Maitrise d'œuvre	9 250.00 €			
Total	223 370.00 €	Total	223 370.00 €	100.00

- o Demande subvention amendes de Police
- o Prochain CM : convention avec le Conseil Départemental
- Entretien et embellissement de la commune par élu.es et bénévoles
 - o Une équipe méticuleuse a préparé les jardinières et les a disposées
 - o Un 8 mai actif sur l'EV4 entre Fospoul et Cabatous pour permettre aux vélos de circuler correctement.
- Sport : le tennis de table va reprendre à Kermaria-Sulard dès que les mesures covid seront levées. Une équipe de bénévoles est en action avec le Comité d'animation dont le tennis de table constituera une branche ...
- Quelques dates :
 - o Élections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021. Organisation, assesseurs, ...
 - Créneaux horaires : **8h-10h / 10h/12h/ 12-14h/14h-16h /16h-18h/ / 18h-20h**
 - 1 président.e
 - 1 personne à l'entrée pour vérifier s'ils sont bien inscrits sur la liste électorale
 - 3 personnes pour chaque bureau : 1 bureau pour les régionales et un autre pour les départementales
 - Date butoir pour s'inscrire sur la liste électorale : vendredi 14 mai 2021 inclus.
 - La commission de contrôle se réunira le jeudi 20 mai à 17h30
 - o Élections pour un nouveau maire à TREZENY (23 et 30 mai)
 - o 22 mai : ne pas oublier le couscous du comité d'animation

Liste des délibérations du 10 mai 2021

2021_05_10_01 Avenant n°1 au contrat de services avec la SODEXO

2021_05_10_02_Tarifs casse de la STL

2021_05_10_03_Régularisation de la convention ENEDIS

2021_05_10_04_Acquisition d'un véhicule pour les services techniques

2021_05_10_05_Convention relative au financement du plan numérique pour l'école privée Notre-Dame de la Joie

2021_05_10_06_Avenant n°1 au contrat d'association avec l'école Notre-Dame de la Joie

2021_05_10_07_Vote des subventions communales

2021_05_10_08_Recrutements emplois saisonniers

2021_05_10_09_Travaux de réfection pour la toiture du hangar des services techniques

2021_05_10_10_Convention CAF ALSH Ados

2021_05_10_11_Convention CAF mon compte partenaire

2021_05_10_12_Choix d'un prestataire de service pour le fauchage

2021_05_10_13_Lancement du marché public des voies douces, Kerhuel et Trézény

Signatures

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MAI 2021

HOUSSAIS	Pierre	
JUGUET	André	
LE ROY	Nadia	
LE HOUEROU	Alain	
DESCHATRETTES	Peggy	
ROUGNANT	Marie Jo	
JAOUEN	Jean François	
VETEAU	Delphine	<i>A donné procuration à Mr Benjamin ARNAUD</i>
ARNAUD	Benjamin	
BAULIG	Gaspard	
LE GOFF	Thibaut	
TAUPIN	Christelle	
PIERRE	Valentine	<i>A donné procuration à Mme Nadia LE ROY</i>
OUVRARD	Florence	<i>Absente</i>
DRU	Emmanuel	<i>A donné procuration à Mr André JUGUET</i>